

# COMMENT BIEN TENIR SA PHARMACIE ET SON REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

La DDPP réalise régulièrement des contrôles conditionnalités des aides PAC en élevage sur différents thèmes : bien-être, environnement, identification ainsi que ceux de la pharmacie et du registre d'élevage.



## 1 - LES PREMIÈRES IMPRESSIONS SONT DÉTERMINANTES !

- Amabilité. Disponibilité. Compréhension.
- élevage propre et entretenu,
- pharmacie propre et fermée à clef,
- frigo avec contrôle température quotidien,
- stock de médicaments inférieur à 1 mois,
- absence de médicaments périmés,
- contrat ou justificatif de l'élimination des coupants et des piquants.

## 2 - LE REGISTRE D'ÉLEVAGE N'EST PAS SEULEMENT LE REGISTRE DES VISITES

Il regroupe les éléments suivants :

- Une fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation et des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale,
- un plan de masse,
- les données relatives aux mouvements des animaux (fiche bande pour les truies et fiche lot pour les charcutiers, bons Uni-porc),
- le registre des traitements vétérinaires individuels et collectifs : fiche intervention (dos des fiches lot, agenda ...),
- les comptes-rendus de visites vétérinaires dont le Bilan Sanitaire d'Élevage (BSE),
- le registre des visites signé par toutes les personnes qui entrent dans l'élevage.
- le programme sanitaire d'élevage (PSE) du groupement disponible sur le Portail Web : <https://www.cooperl-extranet.com/side/281/doc/10515>,
- les ordonnances concernant les médicaments et les aliments médicamenteux,
- les bons de livraison de tous les médicaments même ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance.

## Registre des visites et des traitements : réclamez-les à vos techniciens

		<b>Registre de visite</b>		IR : 01 Date : 12/01/2011 Page : 1 / 11																	
STS EN 06		Approbateur : RG Groupement (M. KUTSCHERA) Et visa :		<b>VALIDÉ</b> Service Qualité Groupement CAA																	
<b>Caractéristiques de l'exploitation</b>																					
<b>Elevage de Porcs</b>			<b>Propriétaire des animaux si différent</b>																		
Raison sociale : .....			Raison sociale : .....																		
Nom éleveur : .....			Nom éleveur : .....																		
Adresse : .....			Adresse : .....																		
CP : ..... Commune : .....			CP : ..... Commune : .....																		
Indicatif marquage : FR.....			Indicatif marquage : FR.....																		
N° EDE : .....			N° EDE : .....																		
Tél : .....			Tél : .....																		
Fax : .....			Fax : .....																		
Mail : .....			Mail : .....																		
Personne responsable des animaux : .....			Personne responsable des animaux : .....																		
<b>Description de l'élevage</b>																					
Type de production : <input type="checkbox"/> Production <input type="checkbox"/> Multiplication <input type="checkbox"/> Sélection <input type="checkbox"/> CIA		Type d'élevage : <input type="checkbox"/> Naaisseur <input type="checkbox"/> Naaisseur / Engraisseur <input type="checkbox"/> Post-sevrage <input type="checkbox"/> Post-sevrage / Engraisseur <input type="checkbox"/> Engraisseur		Nombre de truies : ..... Conduite en ..... bande(s) de ..... truies à la MB ..... places de nurserie ..... places de post-sevrage ..... places de pré-engraissement ..... places d'engraissement ..... porcs vendus par an		Autres espèces animales présentes sur l'exploitation : <input type="checkbox"/> Bovin <input type="checkbox"/> Ovin <input type="checkbox"/> Caprin <input type="checkbox"/> Volailles Chair <input type="checkbox"/> Volailles Pontes <input type="checkbox"/> Autres : .....															
<b>Encadrement zootechnique et sanitaire de l'élevage</b>																					
Vétérinaire sanitaire Nom : ..... N° Tél : .....		Vétérinaire(s) intervenant(s) Nom : ..... N° Tél : .....		Technicien du groupement Nom : ..... N° Tél : .....		Autres organismes à vocation sanitaire Nom : ..... N° Tél : .....															
Destataires : ElevEUR																					
		<input type="checkbox"/> Nurserie <input type="checkbox"/> Post-Sevrage		<b>Fiche lot n°</b>		STS EXE EN 02 IR : 03 Date : 26/09/2016 Page : 2 / 2															
Année ..... N° Semaine de naissance .....		<input type="checkbox"/> Pré-Engraissement <input type="checkbox"/> Engraissement		Site d'élevage : .....		IM : FR															
Conservation cette fiche sur le site d'élevage, dans le classeur Qualité pendant 5 ans minimum																					
<b>Traitement vétérinaires individuels et collectifs</b> <small>Rapport de l'année du 5 Juin 2000</small> Le détenteur consigne dans le registre d'élevage les mentions de l'administration de médicaments vétérinaires (y compris l'aliment médicamenteux).																					
Date début		Animaux traités		XXX XXX / ATBATB		Réalisé par		Spécialité utilisée		Motif trait.		Date de péremption / N° ordonnance		Voie d'administration et Posologie		Date fin		Délai d'attente		Abattage après le	
<b>Vaccinations collectives</b>																					
Maladie concernée		Spécialité utilisée		Dose - Voie d'administration		Date 1ère injection		Date du rappel													
<small>Préciser le n° d'identification de l'animal pour les traitements individuels ou le case traité pour les traitements collectifs Contre-étiquette « XXXXXX » et mettre deux boucles rouges en cas d'attribution caseuse « Contre-étiquette « ATBATB » et mettre une boucle verte si traitement injectable en engraissement et dès 42 jours d'âge si des antibiotiques en PSA L : Locomoteur - D : Digestif - R : Respiratoire - U : Urinaire - DE : Déparasitage Extérieur - DI : Déparasitage Interne IM : Intra-musculaire - SC : Sous-cutané - E : Extérieur - OB : Oral (Boisson) - OA : Oral (Alimentation)</small>																					

Le registre d'élevage fait mention de toutes les interventions des vétérinaires dans l'élevage et permet une vision globale du suivi vétérinaire et des contrôles réalisés dans l'élevage.

Il regroupe aussi toutes les analyses pratiquées sur les animaux et leur environnement (prises de sang, autopsies, eau, aliments). NB : La durée de conservation minimale du registre est de 5 ans.



Dr Karine THIROUARD en préparation de contrôle avec un éleveur

### 3 - BONNE UTILISATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRIAIRES

Bien identifier et notifier sur la fiche lot le ou les animaux ayant reçu un traitement (boucle verte et contre-frappe ATB-ATB sur les 2 épaules pour les traitements individuels) pour le bon respect du délai d'attente. Stocker et ranger les médicaments dans une armoire dédiée et fermée à clef. Aucun flacon ne doit rester dans les salles ou les couloirs s'il n'est pas utilisé.

Pour l'élimination des aiguilles et des lames, il faut se procurer un bac jaune spécifique à la pharmacie. Elle vous délivrera un justificatif lorsque vous ramènerez le bac plein (collecte possible à Plestan, Vitré, Pleyben, Locminé, Beaupreau). Vous pouvez aussi faire appel à une société spécialisée comme VEOLIA ou THEACOM.

NB : garder les justificatifs pendant 5 ans.

### 4 - CE QU'IL FAUT SAVOIR

Bien noter le numéro d'ordonnance sur les médicaments dès leur réception pour le retranscrire sur le registre des traitements lors de leur utilisation.

Attention aux temps d'attente pour les porcelets élevés sur un site extérieur : les ordonnances et les dates des traitements réalisés en maternité doivent être jointes lors de la livraison des porcelets.

### 5 - LES RISQUES

Selon les non-conformités, les amendes peuvent atteindre jusqu'à 5% de la prime PAC.

### CONCLUSION

## Tri des déchets produits en élevage : les bacs jaunes sont disponibles à la pharmacie



### En cas d'anomalies : attention aux réductions sur la prime PAC !

SANTÉ - PRODUCTIONS ANIMALES				
Points de contrôle	Anomalies	Réduction	Système d'avertissement précoce	
			Applicable ?	Délai de remise en conformité
<b>Paquet hygiène, productions animales</b>				
Registre d'élevage	Absence d'ordonnance pour tout médicament présent dans l'exploitation délivrable sur ordonnance ou pour tout traitement inscrit sur le registre d'élevage nécessitant une ordonnance : <ul style="list-style-type: none"> <li>absence partielle</li> <li>absence totale</li> </ul>	3 % 5 %	non non	
	Absence d'au moins un : <ul style="list-style-type: none"> <li>bon de livraison ou facture pour les médicaments non soumis à prescription,</li> <li>bon de livraison, facture ou étiquette pour les aliments pour animaux.</li> </ul>	1 %	non	
	Absence d'enregistrement dans le registre d'élevage des traitements médicamenteux ou des distributions de certains aliments pour animaux* ayant un temps de retrait défini : <ul style="list-style-type: none"> <li>absence partielle</li> <li>absence totale</li> </ul>	1 % 5 %	oui non	immédiat
* Il s'agit des aliments pour animaux contenant un additif des catégories « coccidiostatiques et histomonostatiques ».				
Utilisation des médicaments ou aliments	Non-respect des indications portées sur l'ordonnance par le vétérinaire lors des traitements médicamenteux : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur un point d'une ordonnance</li> <li>sur plusieurs points d'une seule ordonnance</li> <li>sur plusieurs ordonnances</li> </ul>	1 % 3 % 5 %	non non non	
	Non-respect du temps de retrait défini sur l'étiquette pour certains aliments pour animaux* : <ul style="list-style-type: none"> <li>à une seule reprise</li> <li>à plusieurs reprises</li> </ul>	1 % 3 %	non non	
* Il s'agit des aliments pour animaux contenant un additif des catégories « coccidiostatiques et histomonostatiques ».				
Stockage	Non conservation des médicaments vétérinaires dans un équipement adapté : <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les médicaments ne nécessitant pas une conservation sous le régime du froid</li> <li>pour les médicaments nécessitant une conservation sous le régime du froid</li> </ul>	1 % 3 %	non non	
	Absence d'un local ou d'un équipement spécifique réservé à l'entreposage des aliments.	1 %	non	
	Absence d'entreposage séparé entre les aliments médicamenteux et les aliments non médicamenteux	3 %	non	

Si vous êtes en règle : pas d'inquiétude. Calme, écoute et rigueur sont les clés de la réussite d'un bon contrôle.

Elle fait partie intégrante de l'audit qualité.

La mise en conformité de la pharmacie est aussi un avantage pour la bonne conservation et une bonne efficacité des médica-

Par Nathalie GAUTIER (Hyovet)